

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Dominique-du-Rosaire tenue ce mardi, 18 mars 2025 , à la salle municipale de Saint-Dominique-du-Rosaire sous la présidence de M. le Maire Christian Legault, et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

Monsieur Nicholas Paradis-Naud	Conseiller	No : 1
Madame Christiane Vaillancourt	Conseillère	No : 3
Monsieur Gilles Audet	Conseiller	No : 4
Mme Pierrette Morin	Conseiller	No : 5
Vacant		

Est également présente à cette séance Madame Katy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière.

Ordre du jour

ADMINISTRATION

1. RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)
2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR
3. OCTROI DE CONTRAT : CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL
4. OCTROI DE CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS : SERVICE DURANT LA CONSTRUCTION – CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL
5. OCTROI DE CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS : SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ
6. SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D’AVRIL 2025
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

53-03-25

RENONCIATION DE L’AVIS DE CONVOCATION (ARTICLE 157 CM)

ATTENDU QUE selon l’article 156 du Code municipal, une municipalité doit transmettre l’avis de convocation aux membres du conseil municipal au moins 2 jours avant la séance extraordinaire;

ATTENDU QUE selon les informations reçues du ministère des Affaires municipales et de l’Habitation (MAMH), l’avis de convocation doit être signifié par courrier recommandé;

ATTENDU QUE selon l’article 157 du Code municipal advenant que tous les membres du conseil municipal présents sur le territoire de la municipalité y soient présents et par le fait peuvent renoncer aux formalités de l’article 156 du Code municipal.

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Nicholas Paradis-Naud
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

DE renoncer aux formalités de l’Article 156 du Code municipal.

2. ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

54-03-25

ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D’ADOPTER l’ordre du jour tel que proposé.

3. OCTROI DE CONTRAT : CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL

55-03-25

OCTROI DE CONTRAT : CONSTRUCTION D’UN GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a procédé à un appel d’offres public sur le *Système d’appel d’offres public* et dans le journal le Citoyen concernant la construction d’un garage municipal ;

ATTENDU QU’à la suite de cet appel d’offres, les soumissions suivantes ont été déposées dans les délais requis, soit ;

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT EXCLUANT LES TAXES
Beaulieu Construction SM Inc.	1 824 172,71 \$
Les Constructions Benoit Doyon Inc.	2 091 500,00 \$
Construction Gaston Proulx et Frères Inc.	2 499 000,00 \$
Gestion Symbiox (Gestion SLFG inc.)	2 358 715,00 \$
CDR Inc.	2 060 961,00 \$
Construction Sylvain Rouleau	2 379 584,64 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse reçue est inférieure à l’estimé budgétaire produit pas MLS Architectes;

ATTENDU QUE toutes les soumissions reçues répondent aux exigences stipulées dans les documents d’appel d’offre;

ATTENDU QUE l’erreur arithmétique suivante a été détectée à l’item Civil, « Travaux d’aménagement de surface incluant la fondation granulaire » de la plus basse soumission :

- Le montant soumis est de 71 407,05 \$ alors que le montant calculé est de 66 407,05 \$, ce qui porte le montant du sous-total des divisions à 1 774 041,47 \$.

ATTENDU QUE conformément aux documents d’appel d’offres, en cas de divergence, le montant total avant taxes indiqué dans le formulaire de soumission prévaut sur les montants détaillés par division;

ATTENDU QUE MLS Architectes recommande d’octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme soit Beaulieu Construction;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Christiane Vaillancourt
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante;

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la construction d'un garage municipal, soit et est ratifiée à toute fin que de droit;

QUE ce contrat soit et est octroyé au plus bas soumissionnaire conforme, à savoir Beaulieu Construction SM Inc. pour un montant de 1 824 172,71 \$.

4. OCTROI DE CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS : SERVICE DURANT LA CONSTRUCTION – CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

56-03-25

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS : SERVICE DURANT LA CONSTRUCTION – CONSTRUCTION DU GARAGE MUNICIPAL

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PARCIM) pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE les travaux de construction s'échelonneront du mois de mai 2025 au mois de novembre 2025;

ATTENDU QUE des plans et devis pour la dalle extérieure du réservoir de diesel seront nécessaires;

ATTENDU QUE certains services devront être dispensés par une firme d'ingénierie tout au long des travaux pour les disciplines mécanique, électrique et structure ainsi qu'un soutien pour la gestion des sols contaminés;

- Assistance-Élaboration du mandat du laboratoire en « Contrôle des matériaux »;
- Vérification des dessins d'atelier;
- Réunion chantier par TEAMS une fois par mois de mai à novembre;
- Surveillance partielle des travaux en chantier : 3 visites par discipline;
- Directive de chantier : 3 par discipline;
- Analyses et recommandations de paiement;
- Une visite d'acceptation provisoire et émission des listes de déficiences;
- Une visite d'acceptation finale;
- Plans et devis « tel que construit.
- Pour les services en environnement
 - Surveillance environnement durant l'excavation;
 - Surveillance lors de la disposition des sols contaminés Traces Québec;
 - Rapport technique et supervision, incluant attestation Traces Québec;
 - Analyses de laboratoires pour le sol contaminé (20 échantillons).
 - Analyse laboratoire pour l'eau (6 échantillons)
 - Analyse laboratoire pour le béton (6 échantillons).

ATTENDU QUE l'évaluation budgétaire des honoraires requis pour la réalisation de ce mandat est de 119 970,00 \$ excluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de service durant la construction du garage municipal à AtkinsRealis au coût maximal de 119 970,00 \$ excluant les taxes;

ÉTANT ENTENDU QUE tout changement à l'évaluation budgétaire proposé devra être accepté au préalable par la direction générale.

**4. OCTROI DE CONTRAT SERVICES PROFESSIONNELS :
SURVEILLANCE ET CONTRÔLE DE LA QUALITÉ**

57-03-25

OCTROI DE CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS : SURVEILLANCE ET
CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Dominique-du-Rosaire a obtenu une subvention dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PARCIM) pour la construction d'un garage municipal;

ATTENDU QUE les travaux de construction s'échelonneront du mois de mai 2025 au mois de novembre 2025;

ATTENDU QU'une surveillance et contrôle de la qualité doit avoir lieu, notamment pour les activités suivantes :

- Validation du fond d'excavation par un technicien;
- Caractérisation des propriétés physiques des bancs d'emprunt prévu
- Validation de la compaction à l'aide d'un nucléodensimètre
- Validation de la mise en place des matériaux granulaires selon les meilleures pratiques
- Vérification par une ingénieure des attestations de conformités du matériau granulaire
- Vérification par une ingénieure des formules de mélange à béton
- Validation de la mise en place du béton selon les exigences contractuelles et meilleures pratiques
- Validation de la résistance en compression du béton selon les exigences contractuelles

ATTENDU QUE AtkinsRealis a déposé une offre de service au coût de 29 567,30 \$ excluant les taxes.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Pierrette Morin
ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'OCTROYER le contrat de surveillance et contrôle de la qualité à AtkinsRealis au coût de 29 537,30 \$ excluant les taxes.

5. SÉANCE ORDINAIRE DU MOIS D'AVRIL 2025

Reporté à la séance d'avril

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

15 citoyens sont présents, le conseil répond à leurs questions.

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée il est 20h09

Christian Legault
Maire

Katy Fortier
Directrice générale & greffière-trésorière

Je, Christian Legault, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Christian Legault